

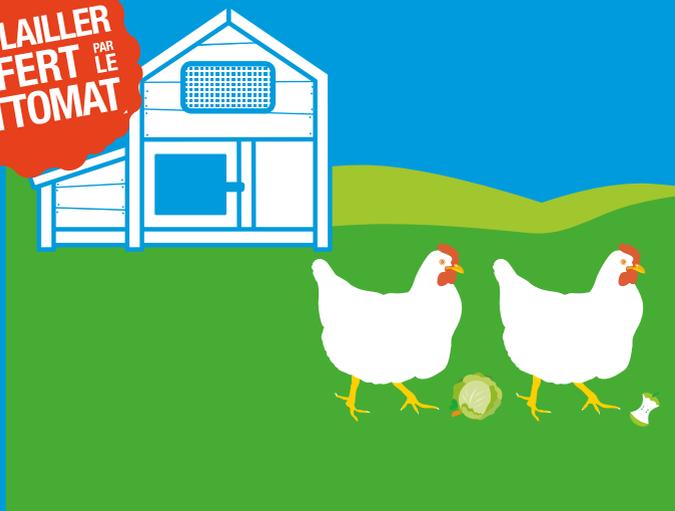


DOSSIER DE PRESSE - DÉCEMBRE 2018

# OPÉRATION « DES POULES POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS »

Mardi 4 décembre de 11h00 à 12h00  
Chemin Gaëtan Gastaldo 83200 TOULON

**POULAILLER  
OFFERT  
PAR  
LE  
SITTOMAT**



**CONTACT PRESSE:** Christelle Guilhaumon  
[christelle.guilhaumon@declik.com](mailto:christelle.guilhaumon@declik.com) - 06 03 29 41 80

## Opération pilote « Des poules pour réduire ses déchets »

# LE SITTMAT OFFRE LE POULAILLER POUR L'ACQUISITION DE 2 POULES

Dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets qui a eu lieu du 17 au 25 novembre 2018, le SITTMAT a lancé une nouvelle expérimentation : « des poules pour réduire ses déchets ». Le Syndicat offre un poulailler d'une valeur de 150 € à tout administré de son territoire qui fera l'acquisition de 2 poules. La première distribution a lieu mardi 4 décembre 2018 et se poursuivra chaque mois pour répondre aux 1 500 demandes.

➤ **Objectif de l'opération :** tester une solution complémentaire pour réduire ses déchets

### Les poules : une solution écologique et économique pour diminuer ses déchets

Les résultats de la première phase de la caractérisation des ordures ménagères menée par le SITTMAT en 2018 montrent que 28,6 % de ce que nous jetons sont des déchets putrescibles (environ 123 kg par an par habitant). Une part de ses déchets ne peut être jetée au compost. C'est pourquoi en complément de cette solution, le Syndicat souhaite proposer « des poules pour réduire ses déchets ».

Il faut savoir qu'une poule peut manger jusqu'à 150 kg par an de déchets organiques. Ce qui représente un potentiel de réduction de déchets de 300 kg pour tout foyer qui participe à cette opération. Chaque foyer d'accueil aura en plus des œufs frais et gratuits quotidiennement. Cette démarche de valorisation matière viendrait ainsi compléter le compostage individuel qui permet déjà de recycler soi-même ses déchets verts et une partie de ses déchets organiques.

## 1 500 foyers et 1 an pour expérimenter cette solution

La collectivité expérimente cette solution pendant un an et offre désormais un poulailler d'une valeur de 150 € à tout administré qui réside sur son territoire et qui fera l'acquisition de 2 poules. Les mille premières demandes seront servies. Cette opération devrait être reconduite pour être opérationnelle sur l'ensemble du territoire du Syndicat, tout comme l'est déjà la distribution gratuite de composteur individuel.



### CHIFFRES CLÉS DE L'OPÉRATION



**28,6 % de nos poubelles** sont des déchets putrescibles



**1 poulailler + 2 poules** = 300 kg de déchets en moins par an par foyer



**1 500 foyers** sur une période d'1 an pour tester la solution



**1 distribution par mois** à partir du 4 déc. 2018



**1 poulailler offert par le SITTMAT** d'une valeur de 150€



**Coût de collecte et de traitement** amorti sur 3 ans

## > Une opération pilote

encadrée et dédiée aux administrés

### Comment obtenir le poulailler ?

Les foyers souhaitant participer à l'opération doivent remplir certaines conditions pour obtenir un poulailler :

- **Habiter sur l'une des 38 communes du SITTOMAT :**  
Carqueiranne, Hyères, La Crau, La Garde, La Seyne, La Valette, Le Pradet, Le Revest, Ollioules, Saint-Mandrier, Six-Fours, Toulon, Bandol, Evenos, La Cadière d'Azur, Le Beausset, Le Castellet, Riboux, Sanary, Saint-Cyr-sur-Mer, Signes, Belgentier, La Farlède, Solliès-Pont, Solliès-Toucas, Solliès-Ville, Cavalaire, Cogolin, Gassin, Grimaud, La Croix Valmer, La Garde Freinet, La Mole, Plan de la Tour, Ramatuelle, Rayol-Canadel, Saint-Tropez, Sainte-Maxime ;
- **Disposer d'un espace extérieur** d'au moins 10 m<sup>2</sup> (de préférence gazonné) ;
- **Accepter d'être photographié(e) et/ou filmé(e)** dans le cadre de l'opération ( avec autorisation préalable ) ;

Après s'être inscrit auprès du SITTOMAT, l'administration s'assure que le demandeur respecte bien ces conditions et il lui donne rendez-vous pour la remise du poulailler.

Lors de la distribution, le Syndicat vérifie l'éligibilité du dossier et fait signer une convention qui engage les participants à suivre quelques consignes pour veiller au bien-être animal. L'administré se voit remettre un guide pratique, la convention d'obtention du poulailler ainsi que la notice de montage. Une fois les poules acquises auprès d'un éleveur partenaire présent sur site, l'administré repart avec son poulailler et ses poules.

## Quel accueil prévoir à la maison pour les poules ?

**A**fin d'installer convenablement les poules adoptées, le propriétaire doit respecter quelques règles simples pour disposer le poulailler :

- **Un espace extérieur** d'au moins 10 m<sup>2</sup> sur du gazon, de la terre ou des graviers ;
- **Un enclos grillagé** autour du poulailler, enterré d'environ 30 cm pour limiter l'intrusion des prédateurs (sangliers, renards, fouines, etc.) ;
- Un emplacement à **distance raisonnable de toute habitation** ;
- Pour plus de précautions : un enclos grillagé **fermé sur le dessus**.



## Une convention pour engager les participants et veiller au bien-être des gallinacés

Si le Syndicat s'engage à expliquer et accompagner les foyers participants dans cette démarche, il veille également au suivi et au respect de la démarche en impliquant les foyers volontaires. Chaque administré faisant l'acquisition d'un poulailler offert par le SITTOMAT s'engage par conséquent à appliquer quelques consignes élémentaires :

- Faire l'acquisition de deux poules **pour son propre compte** ;
- Conserver les poules sur une durée minimale de trois ans ;
- Ne pas abattre les poules pour les consommer ;
- Disposer d'un **espace de vie aménagé et environ 10 m<sup>2</sup> de terrain libre** ;
- Bien entretenir cet espace en vue d'offrir un environnement agréable pour les animaux et afin **d'éviter d'éventuelles nuisances sonores et olfactives** ;
- **Installer le poulailler à l'adresse figurant sur le justificatif de domicile** ;
- **S'occuper de manière permanente du bien-être et de l'environnement des poules** (suivre les besoins en nourriture, approvisionner et renouveler l'eau, nettoyer régulièrement le poulailler, etc.). En cas d'absence prolongée, l'administré(e) doit s'organiser en conséquence en faisant appel à une tierce personne pour s'occuper des poules ;
- Fournir aux gallinacés **des déchets alimentaires et fermentescibles issus des repas** (préparations et restes) ;
- Fournir une alimentation complémentaire et équilibrée à celle qui n'est pas présente dans l'espace de vie, sans produits chimiques : blé, maïs, orge, avoine ;
- Avertir les interlocuteurs du Syndicat en cas de difficultés.

## Suivi de l'opération par le SITTOMAT

Pour assurer la réussite et l'efficacité de l'opération, le SITTOMAT va au-delà de la distribution de poulaillers. Le Syndicat accompagne les foyers avec un guide d'accueil et une convention d'obtention du poulailler. Des visites sur rendez-vous seront prévues pour contrôler le bon déroulé de la démarche et le bien être des poules.

### Info +

#### LES ACTIONS DU SITTOMAT EN FAVEUR DE LA VALORISATION MATIÈRE

Le SITTOMAT (Syndicat Intercommunal de Transport et de Traitement des Ordures Ménagères de l'Aire Toulonnaise) prend en charge, par délégation, la gestion et la valorisation des ordures ménagères de plus de 600 000 habitants, répartis sur 38 communes. La collectivité se charge aussi de développer et de proposer à ses communautés membres les dispositifs de tri et de valorisation matière.

Le Syndicat poursuit ses actions pour favoriser la valorisation matière avec :

- **68 000 composteurs individuels distribués gratuitement** ;
- **Une expérimentation en cours menée sur le compostage partagé en copropriété** ;
- **2 300 points d'apport volontaire** sur le territoire pour récupérer le flaconnage plastique, le papier/carton et le verre ;
- **160 000 foyers et copropriétés équipés en porte-à-porte** pour récupérer le flaconnage plastique et le papier/carton ;
- **28 déchèteries** réparties sur l'ensemble du territoire ;
- **Une réflexion en cours pour l'extension des consignes de tri.**



**CONTACT PRESSE:**

Christelle Guilhaumon  
[christelle.guilhaumon@declik.com](mailto:christelle.guilhaumon@declik.com)  
06 03294180